République Française Département Sarthe Commune de Lucé Sous Ballon

# Procés Verbal Séance du 27 Juin 2023

L' an 2023 et le 27 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,En mairie sous la présidence de

LETAY JEAN-YVES Maire

Présents: Mmes: BESNARD NELLY, LEGRAND-CHOUCAIRE BEATRICE, THIBAULT ADELE, MM: BASTIEN STEVEN, GALAY Adrien, LABELLE JEAN-PIERRE, LETAY JEAN-YVES, RUEL JEAN-LUC, TESSIER THEOPHILE, TUAL-LOIZEAU DANIEL

Excusées: DAUVEL Pauline (Procuration à Jean-Yves LETAY)

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents: 10

Date de la convocation : 12/06/2023

Date d'affichage: 12/06/2023

Acte rendu executoire après dépôt en Commune de Lucé Sous Ballon

le: 03/07/2023

et publication ou notification

du: 03/07/2023

A été nommé(e) secrétaire : TUAL-LOIZEAU DANIEL

Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

GEL DU LOYER - 202306D012 RODP ORANGE 2023 - 202306D013 ECHANGE DE PARCELLES - 202306D014 **DEMANDE DE SUBVENTIONS - 202306D015** 

**GEL DU LOYER** 

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que le loyer de M. LOISEAU résidant au 3, rue Louis louazé sera réévalué au mois de septembre. Au regard du contexte économique et après en avoir délibéré le Conseil muncipal

DECIDE de conserver le loyer mensuel à 500.43€ à partir du 1er septembre 2023.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 3)

#### **RODP ORANGE 2023**

réf: 202306D013

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif du décompte du patrimoine des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune. La commune possède 6,257 Km d'artère aérienne, 5.24 Km d'artère en sous-sol, et 0.50 m² d'emprise au sol.

Vu le décret 2005 -1676 du 27 décembre 2005 qui fixe les montants suivants :

Pour l'année 2023

62.60€ du Km pour les artères aériennes 46.95€ du Km pour les réseaux en sous-sol 31.30€ sur les m² d'emprise au sol

Soit un montant total de : 653.36€

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'appliquer ces barèmes et d'émettre un titre à l'encontre d'ORANGE.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **ECHANGE DE PARCELLES**

réf: 202306D014

Monsieur Le Maire présente au Conseil les modalités des échanges de parcelles. Le but de ces échanges étant d'harmoniser les parcelles et d'améliorer l'accessibilité des terres des différents agriculteurs. Une étude est actuellemnt en cours par le cabinet AIR et GEO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la poursuite du projet et le financement de l'étude et du bornage.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

### DEMANDE DE SUBVENTIONS

réf: 202306D015

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions reçues en Mairie.

Groupe de secours Catastrophe Français pour la rupture du barrage de Kakhovka

Association Christelle d'aide aux familles victimes d'agression criminelle

Le jardinier sarthois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

Subventions acceptées : Le jardinier sarthois pour 50€

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 0)

## Complément de compte-rendu:

- Collecte des déchets pour le marché 2024: le Conseil municipal a orienté son choix sur le porte à porte toutes les 2 semaines avec un apport volontaire en container

- La commssion de contrôle des élections doit être renouvelée. Les membres actuels peuvent être reconduits.

Le Mairie, le 29/06/2023 Le Mairie JEAN-YVES LETAY